

Extrait du Spyworld Actu

<http://www.spyworld-actu.com/spip.php?article1925>

Clearstream et l'utilisation des services secrets par les politiques

- Renseignement - France -



Date de mise en ligne : lundi 8 mai 2006

Spyworld Actu

L'enquête sur Clearstream, confiée en 2004 par Dominique de Villepin, alors ministre des Affaires étrangères, au général Philippe Rondot, en poste au ministère de la Défense, pose la question de l'utilisation des services de renseignements par les responsables politiques.

La ministre de la Défense Michèle Alliot-Marie s'est étonnée de cette demande d'enquête, une interrogation partagée par trois spécialistes du renseignement, dont deux interrogés par l'AFP.

Le 9 janvier 2004, M. de Villepin convoque dans son bureau du Quai d'Orsay le général Rondot, conseiller pour le renseignement et les opérations spéciales (Cros) de la ministre de la Défense Michèle Alliot-Marie. Il lui demande d'enquêter sur les listings Clearstream où figurent des noms d'hommes politiques, soupçonnés de détenir des comptes secrets, dont celui de Nicolas Sarkozy, son rival potentiel à la présidentielle de 2007, selon le procès verbal de l'audition de l'officier publié par Le Monde.

Jeudi dernier sur France 2, Mme Alliot-Marie a estimé que le général Rondot «n'était pas compétent» pour enquêter sur une affaire intérieure. Elle a assuré qu'elle n'était pas «au courant» de la réunion du 9 janvier. Elle a rappelé que les services dépendant de son ministère - Direction générale de la sécurité extérieure (DGSE) et Direction du renseignement militaire (DRM) - «n'ont le droit d'enquêter qu'à l'extérieur du territoire national» ou sur «des personnels du ministère de la Défense».

Le lendemain, sur Europe 1, Michel Roussin, qui fut pendant quatre ans (1977 - 1981) le numéro deux du Service de documentation extérieure et de contre-espionnage (Sdece, devenu DGSE), avançait que, dans l'enquête demandée au général Rondot, «on était peut-être sorti des règles habituelles du fonctionnement des services».

Cet ancien proche de Jacques Chirac et ancien ministre de la Coopération, vient de publier un livre intitulé «Le gendarme de Chirac» dans lequel il raconte comment, en novembre 2000, M. de Villepin, alors secrétaire général de l'Elysée, l'avait mis en contact avec l'avocat Francis Szpiner. Celui-ci lui avait conseillé de quitter la France pour se préserver de la justice avant sa mise en examen dans l'affaire des marchés publics d'Ile-de-France.

Si un ministre a «en principe autorité sur tous les fonctionnaires de l'Etat et peut donc convoquer un fonctionnaire comme l'était le général Rondot, il aurait été de bon ton que le ministre des Affaires étrangères prévienne son collègue de la Défense de cette convocation», explique à l'AFP un haut responsable des services de renseignements, sous couvert d'anonymat.

Le général Rondot, qui a quitté le cabinet de la ministre de la Défense fin décembre 2005 après huit ans passés à ce poste, dont cinq sous l'autorité du ministre PS Alain Richard, était «un électron libre», ajoute ce haut responsable. Il a toujours travaillé au cabinet de la Défense avec ses «réseaux de relations et de contacts» à la DGSE, la DRM ou la Direction de la surveillance du territoire (DST) où il était fin 1996 conseiller du directeur.

Pour un ancien des services de renseignements, l'affaire Clearstream rappelle «beaucoup» le fonctionnement de la cellule antiterroriste de l'Elysée, créée en 1982 «à côté des services officiels» et à l'origine de deux des plus grands scandales du premier septennat de François Mitterrand : l'affaire des Irlandais de Vincennes et celle des écoutes de l'Elysée.

«En France, certains hommes politiques croient toujours qu'ils peuvent utiliser les services pour monter des coups fourrés», conclut cet ancien agent.

Post-scriptum :

<http://www.tageblatt.lu/edition/art...>